

**Sujet:** [INTERNET] Enquête Publique sur le passage à 2 X 3 voies de l'A10

**De :** Béatrice Herault <beatrice.m.herault@gmail.com>

**Date :** Wed, 21 Feb 2018 00:22:15 +0100

**Pour :** pref-ep-2x3voies10poitiersveigne@indre-et-loire.gouv.fr

Début du message réexpédié :

**De:** Béatrice Herault <[contact@atvn37.com](mailto:contact@atvn37.com)>

**Objet: Enquête Publique sur le passage à 2 X 3 voies de l'A10**

**Date:** 21 février 2018 00:14:03 UTC+1

**À:** [pref-ep-2x3voies10poi3ersveigne@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-ep-2x3voies10poi3ersveigne@indre-et-loire.gouv.fr), [mairie veigne <lemaire@veigne.fr>](mailto:mairie.veigne@lemaire@veigne.fr)



**A l'attention du Commissaire Enquêteur et membres de la Commission**

**Pièce à joindre au dossier de l'enquête publique pour le passage à 2 x 3 voies de l'A10**

Mesdames, messieurs,

L'Association Tremblaye-Veigné Nord (ATVN), au nom de ses adhérents, tient à porter à votre connaissance les différentes remarques et souhaits concernant le projet de l'élargissement de l'A10 à 2x3 voies dans une zone déjà fortement sinistrée par le croisement de 3 infrastructures (A 85, A10, LGV).

Plusieurs impacts majeurs de ce projet sont notamment à relever pour les lieux dits :

- La Tremblaye
- Village Brûlé
- Vaugourdon
- Manoir de beaupré
- Moulin fleuri

- Thorigny
- Maubenerie

### **1- Les nuisances sonores :**

L'élargissement à 2x3 voies augmente l'emprise de l'autoroute et par suite rapproche les voies notamment des habitations de la rue de Bel Air (Vaugourdon).

Il faudrait donc prévoir :

- des murs anti-bruit : du stade Gazelec jusqu'à la liaison avec l'A 85. En effet, compte-tenu du croisement de ces deux grosses infrastructures, cette partie de la vallée de l'Indre autrefois réputée pour son silence et sa douceur de vivre est devenue une véritable vallée du bruit.

La hauteur de cette protection doit être supérieure à celle des poids lourds qui sont de plus en plus nombreux sur cet axe.

- ces murs anti-bruit devraient être courbes au niveau du pont au-dessus de la route du Ripault, pour limiter la diffusion du bruit dans cette "tranchée" routière.
- le revêtement de l'autoroute au niveau des zones habitées, devrait être un revêtement anti-bruit

### **2- Les végétaux**

Compte-tenu de la pollution induite, notamment par le trafic des poids lourds presque en file continue, il faudrait fortement reboiser les abords de l'autoroute voire mettre des murs végétalisés.

### **3- Les impacts hydrauliques**

Les inondations ayant coupées l'A10 en mai 2016, rappellent que cette infrastructure nécessite un drainage optimal. Mais ce drainage se réalisant dans les terres limitrophes, il est nécessaire de prévoir les conséquences d'éventuelles inondations de ces terrains et de les anticiper pour les limiter au maximum, notamment par la création de bassins de rétention et de larges fossés.

### **4- Zone d'échange souhaitée par la mairie**

La mairie de Veigné a formulé le souhait d'une entrée/sortie de l'autoroute au niveau de Veigné... Bien évidemment cela se ferait encore dans cette même zone, au niveau de l'échangeur, zone qui pourrait aussi être impactée par la création d'un péage sur l'A85 ! En conséquence, ATVN n'est pas favorable à cette demande de la mairie qui aurait pour conséquence d'amplifier les nuisances sonores (freinage, redémarrage) déjà majeures et d'augmenter le trafic sur la route de Monts qui n'a de plus, aucune protection pour les piétons et les cyclistes, nombreux dans cette région.

Compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, vous comprendrez qu'ATVN demande que les protections contre les nuisances sonores soient prioritaires sur le plateau nord de Veigné, victime du croisement de tous ces projets autoroutiers sur ce petit secteur géographique, et espère que les camions nécessaires aux travaux n'utiliseront pas la route de Monts mais accèderont aux travaux par l'autoroute afin de ne pas en plus des nuisances sonores, ajouter des difficultés de circulation au quotidien pour les habitants du secteur.

Nous vous demandons de mettre ce courrier au dossier de l'enquête publique en cours.

Cordialement.

Mme Béatrice HERAULT

Présidente ATVN